

## Aide-mémoire Réserves de cotisations de l'employeur (RCE)

**La constitution de réserves de cotisations de l'employeur permet de planifier le résultat de l'entreprise et d'optimiser la fiscalité.**

### 1. En quoi consistent les réserves de cotisations de l'employeur?

En constituant des réserves de cotisations durant les bonnes années, vous faites des économies au niveau fiscal, tout en vous pourvoyant pour les temps difficiles. Les réserves de cotisations de l'employeur sont des paiements anticipés volontaires vous servant à financer vos obligations futures en tant qu'employeur et vous permettant également de gérer le résultat de votre entreprise en lissant les pics de bénéfices.

### 2. Comment constituer des réserves de cotisations de l'employeur ?

En tant qu'entreprise membre, vous pouvez ouvrir, auprès de la Caisse de pension Valora, un compte de réserve de cotisations de l'employeur au sens de l'art. 331 al. 3 CO. Les réserves de cotisations versées sont gérées par la Caisse de pension Valora, vous ne pouvez donc plus en disposer librement. Vous ne pouvez plus demander la restitution du capital, mais vous pouvez l'utiliser successivement pour le financement des futures cotisations employeur. Le versement des réserves de cotisations de l'employeur ainsi que leur utilisation doivent être adressés par écrit à la Caisse de pension Valora.

### 3. Comment utiliser les réserves de cotisations de l'employeur à des fins d'optimisation fiscale et quel peut être le montant des cotisations?

La réserve de cotisations de l'employeur permet de réduire le bénéfice et d'optimiser les impôts. Vous pouvez constituer des réserves de cotisations de l'employeur à hauteur de trois à cinq fois maximum le montant des cotisations versées annuellement par l'employeur et effectuer le virement sur le compte au moyen d'un versement unique ou de versements étalés sur plusieurs périodes fiscales. Le montant de la réserve de cotisations de l'employeur dépend des directives de l'administration fiscale concernée. En tant qu'employeur, vous êtes seul compétent pour déterminer l'admissibilité fiscale de la constitution de réserves de cotisations de l'employeur. En cas de doute, veuillez vous adresser directement à votre administration fiscale.

### 4. Le compte de réserve de cotisations est-il rémunéré?

Pour chaque entreprise affiliée, nous gérons un compte individuel de réserve de cotisations de l'employeur. Ce compte est actuellement rémunéré à 0%.

### 5. A quoi sert un compte de réserve de cotisations de l'employeur et pour quoi les fonds peuvent-ils être utilisés?

Votre avoir sur le compte de réserve de cotisations de l'employeur sert en premier lieu à financer les cotisations employeur. Vous avez également la possibilité, à titre exceptionnel, d'utiliser l'avoir pour améliorer les prestations de vieillesse dans le cadre de l'objectif de la fondation. Un remboursement des réserves de cotisations à l'employeur est dans tous les cas exclu.

## 6. Quels sont les avantages et les inconvénients des réserves de cotisations de l'employeur?

### Avantages:

Le montant total versé peut être intégralement déduit du bénéfice en tant que charge justifiée par l'usage commercial. Il en résulte une charge fiscale plus faible, tant sur le bénéfice que sur le capital. Durant les bonnes années, vous constituez des réserves pour vos cotisations employeur, que vous pouvez utiliser pour le financement des cotisations employeur, durant les années économiquement difficiles.

### Inconvénients:

La réserve de cotisations de l'employeur est destinée au financement des futures cotisations employeur. Un remboursement à l'employeur est exclu dans tous les cas.

## 7. Que se passe-t-il avec les réserves de cotisations de l'employeur en cas de changement d'institution de prévoyance?

Si vous décidez de résilier le contrat d'affiliation avec la Caisse de pension Valora, nous transférons le solde du compte de réserve de cotisations de l'employeur à votre nouvelle institution de prévoyance, après règlement des cotisations dûes.

En cas de liquidation ou de faillite d'une de nos entreprises membres, le solde du compte de réserve de cotisations de l'employeur est réparti entre les personnes assurées de l'employeur, selon des critères appropriés et objectifs.

## 8. Sur quel compte le virement de la RCE doit-il être effectué ?

### Coordonnées bancaires:

UBS AG (Compte 80-2-2)  
CH-8098 Zürich  
N°IBAN CH34 0023 0230 9017 5402 0

### Au nom de:

Valora Pensionskasse  
Hofackerstrasse 40  
4132 Muttenz

## Vous avez d'autres questions?

Nous sommes à votre entière disposition pour toutes autres questions ou informations. N'hésitez pas à nous contacter.

Tous les formulaires, aide-mémoires ainsi que notre règlement de prévoyance actuel sont publiés sur notre site web: [www.valora-pensionskasse.com](http://www.valora-pensionskasse.com)